



Carte compétence et talent et changement de statut

Par **nbellali**, le **20/06/2013** à **15:48**

Bonjour,
Je voulais juste poser la question à ceux qui on dépassés 3 ans en France avec une Carte compétence et talent.
y a il quelqu'un qui a pu changer de statut vers salarié ?
Merci [smile3]

Par **citoyenalpha**, le **21/06/2013** à **03:00**

Bonjour
les demandes de changement de statut doivent être motivées.
La carte compétence et talent permet d'exercer une activité professionnelle en lien avec les compétences ayant justifiées la délivrance.
La carte peut être renouvelée.
Le changement de statut en salarié peut être motivé par une durée de résidence d'au moins 6 ans sur le territoire français sous ce titre de séjour. Le demandeur devra justifier avoir exercé une activité professionnelle et être à jour de ses contributions fiscales.
Restant à votre disposition

Par **nbellali**, le **21/06/2013** à **09:43**

merci citoyenalpha.

Par **faamyo**, le **02/12/2013** à **18:01**

Bonjour,rnJe m'adresse à vous titulaire de la carte CCT.rnJe veux poser ma demande et j'ai des ambiguïtés à ce niveau :rn- Peux je déposer la demande juste avec mes diplômes et mon CV et si c'est le cas, comment monter le projet de développement...je n'ai aucune idée rn- Ou bien chercher un contrat ou une promesse d'emploi avant de déposer la demande de CCTrnMerci infiniment

Par **nbellali**, le **25/04/2015** à **20:19**

et voilà.. j'ai enfin fait un changement de statut de CCT à Salarié.. rnà la préfecture de Créteil.. rnau début ils m'ont dit que c'est impossible (au guichet de pré-acceuil) mais je leur ai montré la circulaire du 31 MAI 2011 http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_33321.pdfrnqui affirme la possibilité de faire un tel changement. à condition de demander une autorisation de travail et que le métier demandé fait partie des métiers en tension (pour les tunisiens il y a 77 métiers dans l'accord de 1998).rnbonne chance à tous